

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2012)
Heft: 1971

Artikel: Genève : la nouvelle Constitution mettra-t-elle fin aux mauvaises habitudes?
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024690>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cour européenne.

Ainsi donc, Berne entend obtenir pour la seule Suisse ce que Bruxelles n'a jamais accepté pour le groupe des pays de l'AELE, malgré la longue bataille du début des années 90 où les redoutables négociateurs suisses ont joué un rôle central. L'échec est programmé face à des positions strictement incompatibles. Et il est fort probable que le Conseil fédéral en est conscient et

qu'il a un plan B... comme Bricolage. Il consiste à convaincre une majorité de pays membres de mettre une sourdine aux légitimes exigences institutionnelles de la Commission. Au nom du réalisme politique, Berne et Bruxelles procéderaient à un donnant-donnant. Faisant fi de la différence de poids des interlocuteurs, la Suisse offrirait, par exemple, un accord fiscal et un milliard pour financer la cohésion en

échange d'un contrat sur l'électricité et d'un accord sur l'homologation des produits chimiques (*Reach*³).

Pour parvenir à ses fins ambitieuses, le Conseil fédéral a pris un curieux départ. Il a provoqué l'hostilité de huit pays de l'Est européen en freinant, par la clause de sauvegarde, l'accès de leurs ressortissants au marché suisse de l'emploi (DP 1952⁴).

Genève: la nouvelle Constitution mettra-t-elle fin aux mauvaises habitudes?

Jean-Daniel Delley • 14 octobre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21732>

Une campagne ahurissante pour clôturer un processus décevant

Genève s'est dotée d'une nouvelle Constitution. Un choix qui n'allait pas de soi pour un sujet complexe et relativement abstrait. De plus les opposants sectoriels ont unis leurs forces pour faire capoter le projet, alors que les partisans se sont montrés fort discrets.

Reste que le processus qui a conduit à ce nouveau texte illustre de manière emblématique le climat politique régnant au bout du lac.

L'immobilisme tout d'abord. Il a fallu qu'une association⁵ se crée

pour porter l'idée d'une nouvelle Constitution. Car le Grand Conseil tergiversait depuis des années, incapable de faire démarrer ce processus. Cette association a donc rédigé un projet de loi constitutionnelle décrétant la révision totale et l'élection d'une Assemblée constituante. Elle s'est déclarée prête, si nécessaire, à lancer une initiative populaire. Le parlement a finalement adopté ce projet, approuvé par le peuple à une forte majorité en février 2008.

La bipolarisation ensuite. C'est un jeu habituel dans la vie politique genevoise: le camp majoritaire – qu'il soit de droite ou de gauche – veut imposer son point de vue, à

la française. Pour les bagarreurs invétérés que sont les Genevois, la recherche d'un compromis est considérée comme une conduite honteuse et donc pratiquée dans la discrétion. La Constituante n'a pas failli à la tradition. Dans une première phase, la droite majoritaire n'a reculé devant aucune provocation, renonçant par exemple à mentionner le principe d'égalité entre hommes et femmes et la position antinucléaire du canton. Satisfait d'avoir fait la démonstration de sa force et consciente que seul un projet équilibré pouvait trouver le soutien d'une majorité populaire, elle a adhéré à des solutions de compromis. Au final, le projet a été adopté à

une majorité de quatre contre un. Seules l'AVIVO et l'extrême-gauche ont maintenu une opposition adoptée dès le départ.

La foire d'empoigne enfin. La campagne référendaire a vu se manifester une multitude d'organisations et de comités⁶ - dont certains n'auront qu'une existence aussi éphémère que leurs effectifs sont restreints - décidés à faire couler le projet. A en croire leur argumentaire, cette nouvelle Constitution transformera Genève en un enfer: pour huit (8) comités, il faut craindre le retour de la chasse, pour deux comités une centrale nucléaire à Verbois est probable, pour plusieurs groupes féministes, c'est la fin de l'égalité hommes-femmes, pour d'autres l'abandon de la laïcité, le démantèlement des services publics. Un groupement préconisera le Non pour sauver les arbres!

Dans le fascicule adressé au corps électoral, plus de 60 associations et groupements annoncent leur mot d'ordre, dont 42 en faveur du Non. Une lecture même rapide du texte constitutionnel suffit à dégonfler ces affirmations qui relèvent du pur fantasme. Qu'importe, il s'agit de largement diffuser des craintes sur le plus grand nombre possible de sujets. Le projet introduit une législature de cinq ans, c'est pour mieux tenir le peuple à l'écart. Il éague le futoir que représente le texte actuel pour régler l'essentiel, c'est afin de revenir sur des acquis inaliénables. Si les Services industriels, dont les moindres détails d'organisation figurent dans le texte actuel, ne sont plus nommément mentionnés, c'est pour préparer leur privatisation, affirme l'Intersyndicale de l'entreprise.

Point donc de débat sur l'avenir du canton, son

organisation territoriale et régionales, mais une brassée de doléances ponctuelles susceptibles de rassembler le plus grand nombre d'opposants. Derrière cette collection d'oppositions, on devine sans peine la main de l'extrême-gauche. Incapables de s'unir pour décrocher une représentation parlementaire, ses composantes se rabattent sur des actions dites de «résistance». Avec l'UDC et le MCG, également opposés à la nouvelle Constitution, elles forment ce fond de commerce populiste prêt à valoriser à son profit les insatisfactions justifiées - logement, transport, sécurité - générées par le développement mal maîtrisé de la métropole franco-genevoise. Sans jamais fournir la moindre solution.

Genève, ville internationale certes, mais aussi cité provinciale engoncée dans ses médiocres conflits.

Gaston Cherpillod, l'insurgent

André Gavillet • 13 octobre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21721>

Un hommage à celui qui fut, aussi, un collaborateur de DP

Dès son lancement, *Domaine Public* fut signé collectivement. Donc le premier numéro, dans la colonne de gauche, classe alphabétiquement les rédacteurs. En haut de

liste, Gaston Cherpillod⁷.

Cherpillod ne correspondait pas au portrait convenu de l'intellectuel suisse-romand. Cette différence, on la ressentait au premier contact, physiquement. Une tête forte et anguleuse, cheveux courts, lèvres minces, comme un dur, ce qui ne lui déplaisait

pas, mais souvent un voile de tristesse corrigeait l'image. Tête forte et forte tête.

Il avait déjà fait l'expérience des limites de la démocratie locale balisée par le parti radical et le POP (parti communiste). Licencié en lettres, il enseignait, et comme citoyen il militait.